

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° II-877

présenté par

M. Colombani, M. Bataille, M. Bruneau, M. Castellani, M. de Courson, Mme de Pélichy, M. Favennec-Bécot, M. Habib, M. Huwart, M. Lenormand, Mme Létard, M. Mathiasin, M. Mazaury, M. Molac, M. Naegelen, Mme Sanquer, M. Serva, M. Taupiac, M. Viry, M. Warsmann et Mme Youssouffa

-----

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

|  |
|--|
| Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité |
|--|

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

| <b>Programmes</b>   | <b>+</b>   | <b>-</b>   |
|---|------------|------------|
| Accès et retour à l'emploi  | 10 000 000 | 0          |
| Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi | 0          | 0          |
| Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail    | 0          | 10 000 000 |
| Soutien des ministères sociaux  | 0          | 0          |
| <b>TOTAUX</b>   | 10 000 000 | 10 000 000 |
| <b>SOLDE</b>  | 0          |            |

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de maintenir en 2026 les moyens des missions locales au niveau de 2025. Il procède, à cette fin, au transfert de 77,65 millions d'euros en AE et CP du programme 102 « Soutien des ministères sociaux » vers le programme 102 « Accès et retour à l'emploi ».

Les missions locales jouent un rôle déterminant dans l'accompagnement des jeunes vers l'emploi. Alors que le taux de chômage des 15-24 ans s'élève à 19,2 % et qu'un quart des 18-24 ans vit sous le seuil de pauvreté, réduire leurs moyens reviendrait à fragiliser davantage une génération déjà particulièrement exposée. Après une baisse de 422 ETP en 2025, une diminution supplémentaire d'environ 1 081 ETP affecterait fortement leur capacité d'action sur le terrain.

Maintenir leur financement, c'est préserver un service public de proximité qui écoute, oriente et accompagne vers l'autonomie. C'est affirmer que la jeunesse doit être considérée comme une chance et non comme un coût.

Pour des raisons de recevabilité financière uniquement, cet amendement applique un gage par minoration technique des crédits du programme 102 « Soutien des ministères sociaux ». Il appartiendra au Gouvernement de lever ce gage.